Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 19 (1939)

Heft: 6

Artikel: La treizième région économique de la France et ses rapports avec la

Suisse

Autor: Charbin, P.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-888906

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



LA TREIZIÈME RÉGION ÉCONOMIQUE DE LA FRANCE ET SES RAPPORTS AVEC LA SUISSE

Pays restés agricoles, tout en ayant poussé leurs industries au plus haut degré de perfectionnement, la Suisse et la France présentent dans leurs rapports économiques réciproques l'exemple d'un stade évolué d'échanges, caractérisé par une grande activité commerciale portant sur les trois grands chapitres : matières premières, produits alimentaires et produits manufacturés, mais particulièrement sur le troisième.

Cette densité d'échanges et leur aspect caractéristique se retrouvent spécialement marqués entre la Suisse et la fraction territoriale de la France qu'englobe la XIIIe Région Économique.

En créant cette unité territoriale après la guerre sous le nom de Groupement économique, on n'a pas cherché à reconstituer l'une des circonscrip-

tions plus larges qui existaient avant le morcellement départemental, provinces de l'ancien régime dont la configuration correspondait à des bases géographiques et dont la justification économique ne résidait que dans la structure de la production d'alors.

Le temps n'est plus au particularisme. Tout aussi bien, la géographie ne connaît pas de Région Lyonnaise au sens strict du mot. Mais si notre XIIIe Région Économique ne peut être considérée comme une unité géographique, elle a cependant un centre, point de convergence et de contact de pays différents, un centre auquel sa position a

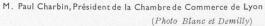
confié une fonction commerciale dont les limites s'étendent au loin, dans toutes les directions. C'est la grande croisée du Rhône et de la Saône, remarquable carrefour de routes, de voies navigables et de courants commerciaux qui fait la grandeur de la région lyonnaise. C'est elle qui est à la base des rapports, très directs, qu'entretiennent la Suisse et la XIIIe Région.

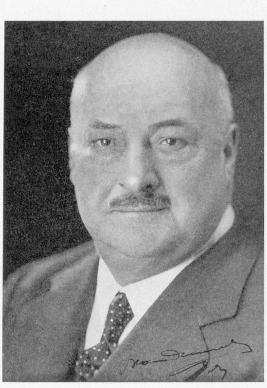
Les textes réglementaires récents qui ont donné la personnalité civile aux Régions Économiques (décret du 14 juin 1938) et délimité leur ressort (décret du 28 septembre 1938), ont réorganisé d'une façon plus précise ces divisions ainsi que leurs attributions.

En négligeant volontairement ici l'aspect administratif de cette organisation, précisons que la XIIIe Ré-

gion s'étend sur le territoire de six départements : Rhône, Loire, Haute-Loire, Ain, Ardèche, Drôme, couvrant environ 30.000 kilomètres carrés ; elle compte près de 2.800.000 habitants, avec une densité voisine de 93 habitants par kilomètre carré, sensiblement supérieure à la moyenne de la France (76).

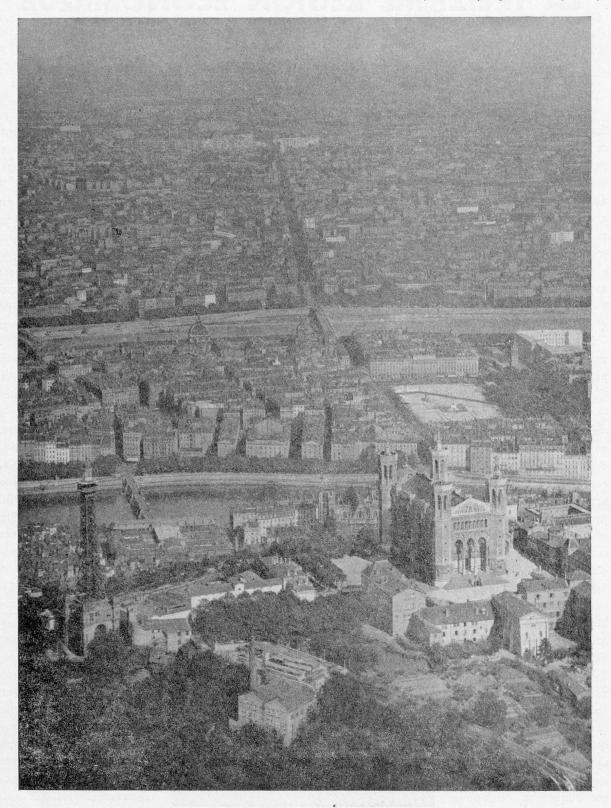
De plus, les deux Chambres de Commerce de Vienne et de Mâcon, rattachées à d'autres régions, ont profité de la liberté qui leur était laissée pour s'affilier en seconde ligne à la XIIIe Région, lui procurant l'appoint statistique de leurs 470.000 habitants et de leurs 7.000 kilomètres carrés.





Vue Aérienne de Lyon

(Service de reportage de La Vie Lyonnaise)



Ainsi délimitée, la XIIIe Région englobe principalement, outre l'agglomération lyonnaise et ses quelque 800.000 habitants, les centres industriels de Saint-Etienne et du bassin de la Loire, de Roanne, Villefranche. Toutes ces villes sont le siège de Chambres de Commerce dont sont pourvues également Bourg, Valence, Le Puy, Aubenas, Annonay, Tarare et Brioude.

Définie de la sorte, la XIIIe Région touche à la Suisse sur une frontière de 50 kilomètres qui délimite le pays de Gex, zone franche pourvoyeuse des cantons avoisinants en produits agricoles : lait, légumes frais, fruits et vins. Ces trois dernières productions sont d'ailleurs spécialités d'exportation de toute la vallée du Rhône qui ont su aquérir une clientèle importante en Suisse.

Avec le bassin houiller de la Loire, les carrières du Jura, la Région est une réserve de matières premières où puise la Suisse.

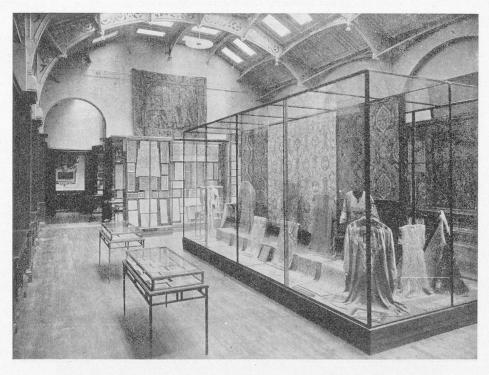
Mais c'est avant tout son industrie et son commerce qui ont fait de notre Région l'une des plus puissantes de la France : industrie essentiellement diversifiée mais singulièrement complète dans chacune de ses branches principales : textile et métallurgie.

Le **textile** d'abord, avec sa grande spécialité dont le renom est vieux de quatre siècles : la soierie. Son développement considérable au siècle dernier s'opéra à l'instar de la Suisse, à l'aide du travail conjugué de populations dispersées sur les pentes des Alpes, du Massif Central et du Jura et se répartissant dans leurs ateliers familiaux : ouvraison de la soie et tissages les plus délicats. La rivalité qui existe avec Zürich et Bâle n'empêche pas la France et la Suisse de se compter réciproquement sur ce point précis parmi leurs meilleurs clients.

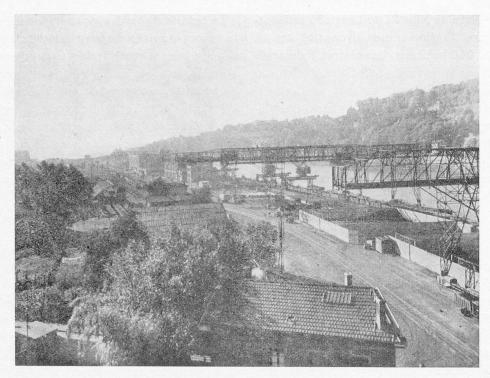
Au xx^e siècle, dans le même cadre, la rayonne a pris son essor, suppléant au ralentissement d'activité que connaît la soierie.

Travail de la laine et du coton ensuite, avec les tissages de Roanne et de Villefranche, les draps de Vienne, la mousseline de Tarare, les bonneteries de Saint-Étienne et de Lyon, les fabriques de couvertures de Cours, les vêtements confectionnés de Villefranche et de Lyon, les broderies et les dentelles du Puy, les tissus élastiques, les tresses et lacets de Saint-Étienne.

Industrie métallurgique. — Depuis la produc tion de la fonte à Rive-de-Gier jusqu'aux constructions mécaniques les plus diverses, en passant par les



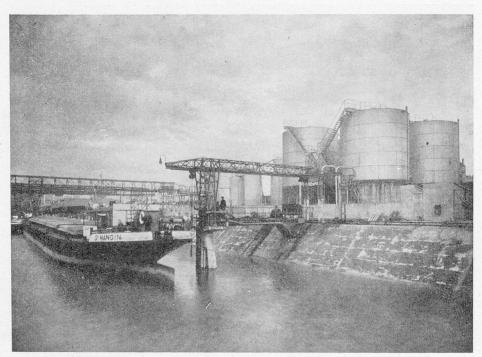
Lyon : Vue intérieure du Musée des tissus



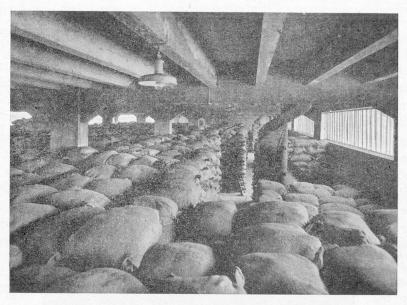
Le Port Rambaud sur la Saône : Engins de transbordement.

28 p. 100 des aciers spéciaux et 46 p. 100 des aciers moulés fabriqués en France, constructions Outre ces industries mères, se sont développées

aciéries du Bassin de la Loire qui produisent | électriques et automobiles, fabrication des armes et des cycles, tréfileries.



Port Rambaud : Quai réservé au pétrole.



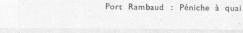
Port Rambaud : Entrepôt

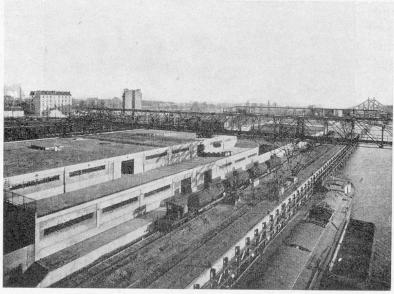
celles des produits chimiques et pharmaceutiques, des produits alimentaires, des peaux et du papier (Annonay), de la savonnerie et de la parfumerie (Lyon); de la chaussure et de la chapellerie (Romans).

Cette longue énumération illustre la force économique de la XIIIe Région et de ce bastion industriel : le bassin de la Loire et l'agglomération lyonnaise. On aura reconnu les principaux postes des exportations françaises en Suisse qu'il est difficile par ailleurs d'attribuer d'une façon plus précise à une ville ou à une autre.

Mais à toute cette activité productrice, la Région lyonnaise a superposé l'art du négoce. Dès l'époque de la Renaissance, les Florentins apportèrent aux Lyonnais, avec les arts de la soierie, l'initiation aux sciences des finances et de la Banque. La fonction commerciale de Lyon date de cette époque; ses foires supplantèrent alors celles de Champagne, ruinées par la guerre de Cent ans.

Pour développer cette fonction, toute amélioration des voies de communication lui importe c'est entre Lyon et Saint-Etienne que fut exploitée la pre-





mière voie ferrée, dès 1823. Depuis la guerre, la Foire de Lyon réunit dans un palais digne de cet emploi, les producteurs de plus de 25 pays et les commerçants de 40 nations. Successivement, d'autre part, deux ports ont été édifiés : sur la Saône par la Chambre de Commerce de Lyon et sur le Rhône, première étape de l'aménagement de ce fleuve,

confié par une loi de 1921 à une Compagnie nationale du Rhône; réalisation à laquelle la Suisse s'intéresse au premier chef, car une loi de 1938 autorisant l'institution de ports francs maritimes et fluviaux a prévu la possibilité de conférer aux marchandises empruntant cette voie navigable le privilège de l'exterritorialité.

Cette mission que la Région lyonnaise s'est assignée, de favoriser les contacts entre les territoires et les échanges de leurs produits, la XIIIe Région s'efforce de la transposer sur le plan humain: de même qu'elle envoie en grand nombre à l'étranger ceux de ses ressortissants que leur curiosité et leur réussite dans les affaires poussent à voyager, elle entend faire connaître au

dehors ses ressources touristiques, et celles-ci ne sont pas minces : villégiatures estivales du Jura et du Massif Central, villes d'eau, cités anciennes et circuits pittoresques, et partout la promesse d'un séjour rehaussé par une fine gastronomie.

Au plus fort du prestige des mesures économiques de toute espèce qui provoquèrent, au

Tissu Lyonnais façonné.

cours des dernières années, la compression des échanges internationaux, la Suisse et la France n'ont cessé d'avoir les yeux tournés vers le retour à la prospérité que consacrerait le relâchement de ces mesures. Elles ont tenté. dans leur commune sphère, d'accroître leurs échanges par le traité de 1934, inspiré de bilatéralisme. Depuis, l'accord du 28 mars I 937 et la convention du 31 janvier 1938 ont marqué de nouvelles étapes vers des méthodes libérales. Puissent les liens culturels qui unissent les deux pays inciter la Suisse comme la France à poursuivre leurs efforts dans ce sens.

P. CHARBIN,

Président de la Chambre de Commerce de Lyon et de la XIIIº Région Économique.

HOTELS RECOMMANDÉS

HOTEL LANCASTER

7, rue de Berri (Champs-Elysées), Paris.

HOTEL ASTOR (Restaurant-Bar)

II, rue d'Astorg, **Paris** (VIII^e). Situation centrale et tranquille, 160 ch. avec bain et tél. Albert Durisch, directeur. Adr. Tél. Telastor 3 Paris, Tél. : Anjou 04-31 à 34.